

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE N°: _____

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
140, Avenue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
B.P 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET Cedex**

Objet de la consultation :

**Travaux d'enrobés et reprises de voirie
dans divers centres de secours
des Alpes- Maritimes**

**Appel d'offres ouvert passé en application des articles, 33 et 57 à 59 du code des
marchés publics**

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des
marchés publics : Monsieur le Président du conseil d'administration.**

Ordonnateur : Monsieur le Président du conseil d'administration

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Payeur départemental

LOT* : *un acte d'engagement par lot

A - Engagement du candidat

A. POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Je soussigné (nom, prénoms) :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Numéro d'identification S.I.R.E.T.(2) :
Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :
ou au répertoire des métiers :
Code d'activité économique principale NAF (1) :

B. POUR LES SOCIETES

Je soussigné : M
Agissant en qualité de
Au nom et pour le compte de
Au capital de
Adresse du siège social :
.....
Numéro d'identification S.I.R.E.T. (1) :
Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :
Code d'activité économique principale NAF (1) :

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières de l'accord-cadre, des cahier des clauses particulières communes aux marchés passés sur son fondement (C.C.A.P. et C.C.T.P. communs aux marchés subséquents) et des documents qui y sont mentionnés (en son article 2) dont les seuls originaux détenus par le S.D.I.S., en cas de contestation, font foi.

- après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles 44, 45 IV et 46 du code des marchés publics,

- après avoir remis une attestation sur l'honneur indiquant mon (notre) intention ou non de faire appel pour l'exécution des prestations, objet des marchés subséquents, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France,

1° M'engage (Nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus,

- à présenter lors de chaque consultation pour un marché subséquent, une offre au moins aussi avantageuse, en termes de prix, de délais et de qualité que ma présente offre qualificative ci-après ;
- à justifier par écrit, en cas d'absence de réponse, de mon impossibilité de répondre.

1.1 Prix

L'unité monétaire souhaitée par le S.D.I.S.06 est l'euro.

Si mon offre libellée dans une autre unité monétaire que l'euro, j'accepte que le S.D.I.S.06 procède à la conversion de mon offre en application des articles 4. et 5. du règlement CE N°1103/97 du 17 Juin 1997. Je peux également moi-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle je m'engage.

Dans l'hypothèse où mon offre libellée dans une autre unité monétaire que l'euro serait retenue, j'accepte par avance que l'euro puisse s'imposer à moi dans le cadre de la mise au point finale du marché.

| DESIGNATION | Prix total HT (en euros) |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Montant total des chantiers types (total annexe 2) | |
| | Montant TTC (valeur en Euro) |
| | |

1.2. Délai d'exécution

Les délais d'exécution maximum des chantiers types sont fixés à l'annexe 3, conformément aux dispositions de l'article 3. du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.). Ils constituent un référentiel plafond de mes offres pour les marchés subséquents.

Je préciserai également les périodes de congés annuels de l'entreprise, à défaut, l'administration considérera que l'entreprise du candidat a une activité continue (Cf. article 4. du règlement de consultation) :

2° Demande (Demandons) que le S.D.I.S. 06 règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) précisé(s) ci-après.

Désignation du compte :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque :
- Code guichet :
- Clé RIB :

3° Demande (Demandons) à bénéficier de l'avance forfaitaire prévue à l'article 8. du C.C.A.P. et, dans ce cas, m'engage (nous engageons) à constituer la garantie à première demande prévue à l'article 8 du C.C.A.P.

oui [

non [

Remarque importante :

Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le S.D.I.S.06 considérera que j'aurai renoncé au bénéfice de l'avance forfaitaire.

Cette demande peut-être présentée ultérieurement, aux mêmes conditions, pour chaque marché dit « subséquent », passé sur le fondement du présent accord-cadre.

4° Certifie (certifions) sur l'honneur l'exactitude des renseignements prévus au 1° et 2° de l'article 44, au IV de l'article 45 et au I et II de l'article 46 du code des marchés publics, sous peine, en cas d'inexactitude, de résiliation de plein droit du marché aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens (à mes torts exclusifs).

5° L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des propositions.

6° Déclarons l'origine des fournitures :

- Pays de l'Union européenne, France comprise
- Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue)
- Autre

7° Prends (prenons) acte de ce que l'absence d'offres de ma part, pour un marché subséquent, constitue en terme de concurrence, un préjudice pour le S.D.I.S.06, susceptible, en cas de manquement non justifié par une impossibilité, ou répété, qu'il soit ou non justifié, de donner lieu à une exclusion de l'accord-cadre et, selon les conséquences observées, à une demande d'indemnisation, auprès du Tribunal administratif, du préjudice subi.

Fait en un seul original,

A, le

(Mention manuscrite "Lu et approuvé")

Signature du candidat :

-
- (1) Pour les entreprises ou sociétés établies en France.
 - (2) Pour les entreprises étrangères, numéro et date d'inscription au registre équivalent.

B - Réponse du S.D.I.S.06

Est acceptée la présente proposition pour valoir acte d'engagement :

En ce qui concerne

- le lot n°1 - Littoral (groupements territoriaux Est , Sud, Centre et Ouest)
- le lot n°2 – Haut pays (groupement territorial Nord)
- ou la totalité des lots;

Le présent acte d'engagement comporte pour **annexe(s)** le(s) document(s) énuméré(s) ci-après :

Annexe n°1 : Décomposition du prix global et forfaitaire des chantiers types

Annexe n°2 : Catalogue (s) d'équipements avec tarifs de fourniture et pose

Annexe n°3 : Délais d'exécution des chantiers types

Annexe n°4 : Mémoire technique

.....

A, le

Le président du conseil d'administration
du S.D.I.S. des Alpes-Maritimes :

L'accord-cadre a été reçu par la préfecture :

D - Notification de l'accord-cadre

La notification transforme le projet d'accord-cadre en accord-cadre et le candidat en titulaire.

Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du contrat au titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent accord-cadre

A , le 20..

Signature :

Conformément au code des marchés publics, (articles 106 à 109) et à la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, le seul exemplaire original, paraphé et signé des deux parties, revêtu de l'enregistrement du contrôle de légalité, sera conservé en un jeu complet de l'ensemble des pièces du marché par le S.D.I.S. Cet exemplaire seul fait foi en cas de contestation.

Une seule copie, certifiée conforme, de cet original, revêtue de l'enregistrement original du contrôle de légalité, sera délivrée au titulaire.

Il ne peut être délivré de certificat de cessibilité, pour cession de créance ou nantissement, sur la base du présent accord-cadre.

Sur demande du titulaire, un certificat de cessibilité de créance, conforme à l'arrêté NOR : ECOM0620007A, du 28 août 2006, pour nantissement ou cession de créances, reportant l'état de sous-traitance du ou des marchés passés sur le fondement du présent accord-cadre, dont il serait attributaire, pourra lui être délivré, en unique exemplaire. Aucun autre ne lui en sera fourni, même en cas de perte. Ce certificat devra être présenté pour toute nouvelle demande.